Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1501

Artikel: L'Etat et l'amour
Autor: Joz-Roland, Emmanuelle
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282975

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

édito

DR

Emmanuelle Joz-Roland

Sommaire

4-5 International
Michelle Bachelet: cheffe d'Etat

6-7 Actrice sociale
Cristina Elka Iizana Scott et Veronica Rizzo de la halte d'Emmaüs/ femmes

8-9
2 pages de l'Inédite

12 Dossier
Histoires de mariage, histoires d'amour?

18-19 Religion
Bienvenue au paradis des déesses

20-21 Justice
Des livres pour faire le point sur les viols de guerre

22 Liberté d'expression
2006, Année catastrophe pour les journalistes en Irak

23 Vidéo
Au cœur des ténèbres
Le Cauchemar de Darwin

24 Concours
un week-end de thalasso à gagner

Prochain délai rédactionnel le 10 avril

L' Etat et l'amour

«Quelle est donc la juste limite de la souveraineté de l'individu sur lui-même? Où commence l'autorité de la société? Quelle part de la vie humaine revient à l'individualité, quelle part à la société?[1]» Le mariage et les formes de conjugalité sont au cœur des questions que pose le philosophe et qui peuvent se résumer par: jusqu'où l'Etat et la société sont-ils autorisés à favoriser, voire à imposer, un mode de vie aux individus? En effet, comme il est désormais acquis que la conjugalité a pour fondement l'amour, on peut légitimement se demander si l'Etat a encore la moindre légitimité d'intervention dans le domaine. Un Etat qui se pique d'édicter des règles et des lois sur qui l'on doit aimer et sur comment on doit organiser cet amour prend le risque du totalitarisme, car ainsi il contrôle non seulement la vie privée des individus, mais plus encore leur intimité et leurs désirs.

Heureusement, me dira-t-on, le temps des mariages forcés, du chef de famille et de l'hétérosexualité imposée est terminé dans nos contrées, l'amour est libre et le droit ne se préoccupe plus que de protéger le patrimoine et les enfants. Vraiment? Mais dans ce cas comment se fait-il que le mariage ne concerne encore que deux personnes de sexes opposés? Comment se fait-il que le système fiscal favorise les couples avec un seul revenu principal, plutôt que deux revenus plus ou moins équivalents? Comment se fait-il que l'Etat favorise le nom de famille du marié en obligeant les époux à des démarches supplémentaires s'ils préfèrent le nom de la mariée? Comment se fait-il que les homosexuel-le-s soient soumis à un contrat spécifique et moins étendu? Comment se fait-il qu'en cas de désir d'enfant, les concubins se sentent obligés de songer au mariage pour obtenir l'autorité parentale conjointe?

Et pire encore : comment se fait-il que l'Etat se croie autorisé à fouiller la vie des gens pour s'assurer qu'ils ont bien fait un mariage d'amour et non un mariage blanc? L'Etat est-il vraiment en mesure de juger de ce qu'est l'amour, d'imposer la cohabitation et des relations sexuelles entre les personnes? N'a-t-on pas le droit d'être abstinent ou de trouver que la cohabition est nuisible à l'amour? L'amour atypique ne devrait-il être permis qu'aux seul-e-s détenteur/trice-s d'un passeport suisse? C'est pourtant ce que nos autorités exigent en n'autorisant le mariage entre nationaux et étranger-e-s qu'à condition qu'ils prouvent leurs relations sexuelles et leur vie sous un toit commun.

Chacun-e a le droit d'estimer que la démocratie libérale n'est pas le meilleur des régimes possibles. Mais, tant que ce système est en vigueur, du moins devrait-il être possible de bénéficier de tous les avantages que ce régime est susceptible d'apporter. En l'occurrence la non-immixtion de l'Etat dans les affaires d'amour des individus libres et consentants et une législation qui permette à quiconque veut s'unir de pouvoir le faire sans subir directement ou indirectement le poids du patriarcat, des bien-pensants ou des xénophobes. Les Pays-Bas semblent l'avoir compris en ouvrant le mariage à un trio…[2]

[1] John Stuart Mill, *De la liberté* (1859), Folio essais, 1990, p.176

[2] Voir le Figaro du 11 mars 2006